

Nomenclature : 08 – 05

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230609-DLB12_09062023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE
ET DE COHESION SOCIALE
RAPPORT CONCERNANT LES ACTIONS
DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
EXERCICE 2022

Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 institue notamment une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes supportant des charges élevées en rapport à leurs ressources, et tel que repris également en l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales.

Pour être éligible à la DSU-CS parmi les communes de plus de 5 000 habitants, l'Etat procède à un classement établi par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources déterminé par :

- la référence au potentiel financier,
- la proportion de logements sociaux,
- la proportion de bénéficiaires des aides au logement,
- le revenu moyen des habitants.

Pour l'exercice 2022, La Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la ville de LENS s'élève à 9 447 748 €.

La DSU-CS présente des caractéristiques statutaires similaires à celles de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à savoir qu'elle est une dotation globale et libre d'emploi, dont la vocation n'est donc pas de financer des politiques particulières.

Ainsi, le rapport, qui vous est soumis, rend compte des principales missions accomplies dans le cadre de la politique de développement social et urbain de la ville, pour l'année 2022.

- **A travers le développement et l'accompagnement de la vie sociale locale et associative**

La ville de Lens bénéficie d'un réseau associatif développé, œuvrant dans des domaines d'activités diversifiés et complémentaires. Les associations constituent des vecteurs de renforcement et de consolidation des liens sociaux que la ville encourage, et continue de soutenir, particulièrement après la période de 2 ans de crise sanitaire face aux difficultés qui subsistent à poursuivre et développer leurs activités en réponse aux besoins croissants des bénéficiaires.

La ville s'est appliquée à encourager fortement le développement social local à travers les subventions versées aux associations, la mise à disposition de locaux et de moyens logistiques, et aussi l'accompagnement technique et administratif par les agents communaux dans les démarches entreprises vis-à-vis des partenaires financiers.

Les efforts des équipes des services municipaux se sont concentrés sur une mobilisation accrue à l'aide à la reprise des activités et à la communication auprès des habitants pour poursuivre l'action au quotidien visant à la réduction des inégalités, qui ont pu être amplifiées par la crise sanitaire, et l'équité dans l'accès aux services publics de proximité.

Les frais principaux de fonctionnement relevant du développement de la vie sociale s'élèvent à 1 268 648 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

- **A travers l'éducation**

Placée comme l'une des priorités lors de la période de pandémie, l'Education reste un axe fort de la stratégie de développement social urbain. Tous les efforts se poursuivent après la période de 2 années de crise sanitaire pour donner aux élèves et aux équipes enseignantes les moyens de fonctionner dans les conditions les plus propices aux apprentissages dans un contexte de précarité accentué par la crise sanitaire.

Les frais de fonctionnement inhérents aux écoles maternelles et élémentaires, à la restauration scolaire ainsi que les prestations scolaires, périscolaires représentent ainsi un montant de 3 195 300 € retenus au titre de la DSU-CS.

Ces actions ont permis le fonctionnement quotidien optimal des écoles, garderies et pauses méridiennes, de mener l'accompagnement des activités scolaires, le développement des temps périscolaires et le soutien à l'enseignement dans un objectif de réussite éducative des enfants concernés.

L'action municipale a visé, aussi, à réduire les charges financières qui pèsent sur les familles. Ainsi, la collectivité a continué à offrir des kits de rentrée scolaire à chaque enfant des classes élémentaires et les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de chaque classe.

Cette action a été renforcée par les moyens développés pour la mise en œuvre du plan numérique à l'école déployé dans chacun des groupes scolaires : installation de nouveaux équipements, accompagnement à l'utilisation, formation, fourniture de nouveaux logiciels et apports didactiques conformément aux recommandations de l'Education Nationale.

Également, la ville s'attache à préserver l'offre d'un service de restauration de qualité aux enfants. Une attention particulière est portée à la qualité nutritionnelle du déjeuner. Les menus sont composés en respect strict des préconisations en vigueur. Le confort des enfants est aussi un sujet pour lequel la ville demeure attentive tant du point de vue acoustique, de l'installation que de la sécurité des enfants accueillis.

Afin d'apporter des réponses satisfaisantes aux familles dans la prise en compte de leurs contraintes professionnelles et familiales, la Ville a maintenu un service de garderie périscolaire dans chaque école. Ceci a permis de garantir une offre d'accueil des enfants adaptée et équitable sur l'ensemble du territoire de la commune : locaux adaptés, niveau

de qualification du personnel communal et taux d'encadrement similaires à ceux des accueils de loisirs sans hébergement.

- **A travers l'action culturelle**

Les frais de fonctionnement inhérents aux structures culturelles représentent un montant de 1 317 250 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Il s'agit ici habituellement d'encourager les activités culturelles et artistiques, visant notamment à favoriser les actions dans les quartiers et/ou en direction des publics fragiles, par de réelles complémentarités entre les pratiques, les lieux et les acteurs concernés.

L'ouverture des structures d'accueil mais aussi le développement d'ateliers et de temps d'animation « en allant vers les publics » ont été prégnants en 2022 dans un contexte post-covid à la recherche de la reprise des activités selon des modes habituels tel que connus avant la crise sanitaire. Ainsi, le conservatoire de musique, la médiathèque, la programmation artistique du Colisée et l'école d'Arts plastiques ont accentué les rapprochements avec les structures d'animation et de cohésion sociale tels que les centres socioculturels, le centre Buisson, les associations locales.

- **A travers les actions dans les domaines de la jeunesse et du sport**

La fonction jeunesse et sports regroupe la participation financière de la Ville en faveur du développement du sport (notamment via la mise à disposition des équipements sportifs pour les activités scolaires, périscolaires comme associatives) et la politique à destination de la jeunesse (principalement par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement - vacances d'été, petites vacances, Mercredis Jeunes et les séjours été).

Elle représente un montant de 1 334 400 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Le soutien au monde associatif sportif se traduit en termes de subventions octroyées afin de permettre l'accès au plus grand nombre de pratiquants Lensois au sein d'équipements modernes et adaptés. Les mises en conformité régulièrement renouvelées par les services de l'Etat sont appliquées, et l'entretien quotidien permet de disposer d'une offre d'accueil de qualité et à titre gratuit.

Les activités jeunesse se sont concrétisées à travers le renforcement de l'offre d'accueil collectifs de mineurs de façon à répondre autant que possible aux besoins d'évasion exprimés par les habitants après deux années de crise sanitaire.

De manière générale durant les temps libres péri et extra scolaires, les services municipaux se sont également attachés à consolider le lien social en soutien et en complémentarité des associations sportives et des établissements scolaires dans une volonté commune de retrouver un niveau d'activités tel que connu avant la crise sanitaire à la faveur du retour des publics pouvant à nouveau se consacrer à leurs loisirs sans avoir à tenir compte de restrictions.

- **A travers les interventions sociales (principalement les actions en faveur des personnes fragiles)**

Les subventions accordées aux associations et les actions des services municipaux agissant en faveur des personnes fragiles représentent une dépense globale retenue au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers de 329 950 € pour la ville, et ce en complémentarité des dépenses attribuées au centre communal d'action sociale en matière d'aides sociales facultatives.

La ville a agi au quotidien pour encourager la cohésion sociale, autrement dit pour « faire société ensemble ». Il s'agit ici de lutter contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion, de repli et d'isolement. La promotion des valeurs de la République sont travaillées en transversalité dans les contrats de projets des deux centres socioculturels à travers l'éducation, la santé, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, l'accompagnement de la vie associative, les activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse. Les centres socioculturels sont un tremplin de l'orientation des familles et des personnes fragilisées vers les partenaires et les associations qui œuvrent aux côtés des centres socioculturels pour le développement social des quartiers prioritaires à travers les dispositifs participatifs.

Le contexte post-covid a amené la collectivité à accorder une attention toute particulière à l'accueil des habitants et à la réception de leur parole et de leurs témoignages afin d'accompagner les publics notamment les plus vulnérables à dépasser les stigmates de la crise sanitaire à la reprise d'une vie quotidienne normale telle qu'ils la connaissaient avant 2020 : la santé des personnes fragiles a été une priorité absolue et la lutte contre l'isolement dans ce contexte a été une préoccupation quotidienne poursuivie par la municipalité.

Également, les profils d'enfants cumulant un nombre important de difficultés, le travail conduit par les équipes en charge du Programme de Réussite Educative, des actions liées au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité se sont poursuivis et encore renforcés durant l'année 2022. Il en a été de même autour des projets conduits dans le cadre partenarial de la Cité Educative.

Enfin, la mise en œuvre de la programmation d'actions 2022 de la politique de la ville est comprise dans les dépenses exposées ci-dessus, suivant les enjeux et objectifs fixés dans le contrat de ville élaboré sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin pour la période 2015/2023 :

- Pour les services municipaux : le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS, l'accompagnement à la parentalité porté par les structures municipales de la petite enfance par le biais d'ateliers d'éveil pour les parents et leurs enfants en bas âge, les actions portées par les centres socioculturels de la Ville autour de la participation des habitants, l'accompagnement des familles, l'animation de proximité, l'entraide solidaire, la santé, l'inclusion sociale et le développement durable, et la présence aux côtés des habitants de la résidence des Provinces et de la Cité 9 à concevoir et participer à des actions de lien social.

- Pour les associations : l'accompagnement à la scolarité, la mobilisation des jeunes étudiants, des actions sur l'éducation à la santé au contact direct des habitants et au cœur des quartiers, agir contre les freins à la mobilité des habitants, l'animation et la médiation sociales par de multiples ateliers participatifs au cœur des quartiers en matière de culture, d'activités sportives et d'événementiels festifs.

- **A travers les actions en faveur des familles et des personnes âgées**

Les opérations en faveur de la famille, qui reprennent les services aux personnes âgées, les aides à la famille et la petite enfance à travers le fonctionnement des établissements du jeune enfant représentent un montant de 680 200 € retenus au titre de la DSU-CS, là encore après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Le lien social est une préoccupation portée par la Municipalité dès le plus jeune âge, que ce soit auprès des enfants comme des jeunes parents, par les offres d'accueil diversifiées et renforcées continuellement (Multi-accueil Suzanne Lacore, halte-garderie, micro-crèche Vachala). La ville a permis aux familles de concilier leur vie familiale et professionnelle et d'assurer des lieux d'accueil sécurisant entourés de professionnels soucieux de l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité afin de continuer à permettre un développement harmonieux et d'assurer la continuité éducative s'appuyant sur une offre d'accueil de qualité.

En complémentarité de l'action menée par le centre communal d'action sociale Alfred Soriaux, la Ville s'est attachée également à soutenir des initiatives portées par plusieurs associations œuvrant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées dont la mission vise à rompre l'isolement et à préserver le lien social.

- **A travers les interventions et actions en faveur de la propreté de la ville et du respect de l'environnement**

Les aménagements et services urbains regroupent la participation financière de la Ville pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, la propreté urbaine, les voiries communales et routes ainsi que les espaces verts urbains.

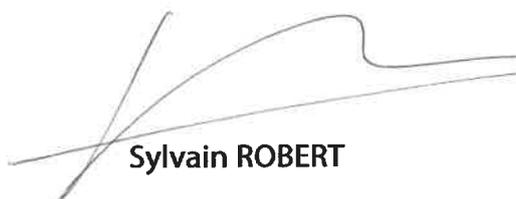
Ces actions représentent un montant de 1 322 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

Les interventions des services techniques sont également vecteurs d'intégration et de cohésion sociale dans le cadre de la réductions des nuisances et des pollutions en tout genre au cœur des divers quartiers lensois. Ce, par le travail quotidien des agents et des missions régulièrement menées par les entreprises mandatées à cet effet dans les opérations de collecte des déchets, d'évacuation des dépôts sauvages et de nettoyage des voiries sur l'ensemble de l'espace public. Pour compléter le dispositif, s'ajoutent les opérations d'entretien des voiries linéaires et des espaces verts.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,


Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,


Michèle MASSET

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Manuel GONZALEZ
Réf : MGO/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 13 JUIN 2023

=====

SEANCE DU 9 JUIN 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 2 juin 2023.

Etant précisé que la présidence des débats pour l'examen et le vote du compte administratif 2021 a été assurée par Monsieur Jean-Pierre HANON, 1^{er} Adjoint, le Maire ayant quitté la salle.

Etaient en retard : M. DUCASTEL, n'ayant pas donné de pouvoir (M. DUCASTEL étant arrivé à 15h05 avant le vote de la délibération N°28).

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, et MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LAGNIEZ et MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme VAIRON, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET et Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme LEFEBVRE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à Mme VAIRON, Mme NION ayant donné pouvoir à Mme MASSET, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. REAL, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à Mme LOURDELLE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH ayant donné pouvoir à Mme LEROY et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.